

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Rapport Annuel 2023



Sommaire

Introduction

1 Rappel des principales missions d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

2 Composition de la CCA de Prades-le-lez en 2023

3 Gouvernance, coordination et conseil/expertise

4 Éléments du diagnostic de l'accessibilité à Prades-le-lez en 2023

A- Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)

B- Services de transports collectifs et intermodalité

C- Cadre bâti – Établissements Recevant du Public (ERP)

D- Cadre bâti – Logements

5 Dossiers de la Commission pour 2024

Annexe 1 = Recensement des places de parking en Octobre 2022 – actualisé en 2023

Annexe 2 = Sigles, abréviations et dénominations

Comme le prévoient les différents textes et notamment le texte fondateur du 11 février 2005, l'instauration d'une commission communale pour l'accessibilité est une obligation légale pour les communes de plus de 5000 habitants.

La création d'une commission à Prades-le-lez est officielle depuis la délibération du Conseil Municipal du 16 février 2022.

Extrait de l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales : « Elle (*la Commission Communale pour l'accessibilité*) établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. »

Ce rapport d'activité est rédigé en fonction du contexte de la commune, des priorités et actions déterminées au sein de la Commission.

1- Rappel des principales missions d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Les Commissions Communales pour l'accessibilité (CCA) ont un rôle consultatif. Ce ne sont pas des instances de décision ni de contrôle. Leurs principales missions consistent communément à :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- Rendre un avis sur l'élaboration de Schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité (SD'AP) et plan de mise en accessibilité,
- Établir un rapport annuel présenté en conseil municipal, envoyé à la Préfecture et au Conseil départemental.

Au-delà de ces missions, la Commission peut se saisir de toute problématique qui lui semblerait pertinente ou être sollicitée pour rendre un avis sur des sujets liés aux enjeux du territoire ou sur des projets menés dans la commune.

2 - Composition de la CCA de Prades-le-Lez en 2023

La Commission Communale pour l'Accessibilité de Prades-le-lez est composée d'une diversité de personnes, toutes intéressées et concernées par les questions et problématiques d'inclusion. Il a été important de constituer cette commission avec des personnes en situation de handicap, à même d'apporter une véritable expertise d'usage.

- **Les élus :**
 - Florence Brau, Maire de la commune ;
 - Joëlle Campagne, adjointe à la solidarité, à la famille et au projet éducatif ;
 - François Poyer, conseiller municipal délégué aux déplacements ;
 - Fabrice Guin, adjoint délégué à la vie sportive, aux marchés et aux commerces ;
 - Denis Lejars, conseiller municipal délégué aux travaux ;
 - Rachid Khenfouf, conseiller municipal, groupe d'opposition.

- **Les agents municipaux :**
 - Lætitia Gilli, directrice de l'urbanisme et des services techniques ;
 - Christophe Dedessus les Moutier, responsable des services techniques ;
 - Caroline Terol, en charge du secteur associatif ;
 - Amélie Matheron, responsable du CCAS ;
 - Noémie Largaiolli, adjointe à la responsable du CCAS ;
 - Gaëlle Massei, directrice générale des services adjointe (DGSA).

- **Les usagers de la commune :**
 - Roseline Almira (ancienne membre du conseil participatif déplacement) ;
 - Benjamin Gayraud (ancien membre du conseil participatif déplacement) ;
 - Mr et Mme Beurier ;
 - Marion Stamegna (porteuse du projet d'aire de jeu inclusive-budget participatif 2022).

- **Les représentants d'associations :**
 - Chantal Felix, présidente du Club des aînés de Prades-le-Lez, Lous Inventaires ;
 - Jérôme Boscus, 1^{er} vice-président de la Fédération des Aveugles et Mal voyants de France – Languedoc Roussillon.

3 - Gouvernance, coordination et conseil/expertise

La Commission communale pour l'accessibilité est présidée par la Maire, Mme Florence Brau.

Sa coordination est assurée par Mme Joëlle Campagne, adjointe déléguée à la solidarité, à la famille et au projet éducatif.

En 2023, la commission s'est réunie une fois en séance plénière (le 16 juin 2023) et plusieurs fois sous un format réduit, via les groupes de travail.

Le travail de la Commission est collaboratif : une liste de thématiques a été proposée aux membres de la Commission pour constituer une feuille de route. En séance, des dossiers peuvent être ajoutés, chacun pouvant ainsi y contribuer.

Tout membre de la Commission est invité à participer aux groupes de travail. Chaque membre reçoit la documentation issue de l'activité de la Commission (compte rendu, invitations, informations diverses en lien avec les sujets de son périmètre, ...).

Les responsables urbanisme et services techniques de par leurs fonctions, travaillent étroitement avec les services de la Métropole sur la partie voirie et aménagements urbains. Ils interviennent également dans la planification et la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments et terrains communaux.

Les agentes travaillant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) informent et orientent les personnes concernées vers les services du Conseil départemental dont une des compétences est l'accompagnement des personnes handicapées et âgées. Elles sont également en contact avec les bailleurs sociaux sur les questions d'aménagement des logements.

L'agente chargée du développement secteur associatif assure le relais entre les dossiers de la Commission et les associations de la Commune et du Département. Elle coordonne l'organisation des événements communaux pour les actions de sensibilisation sur les questions du handicap.

4 - Éléments du diagnostic de l'accessibilité à Prades-le-lez en 2023

A- Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)

- **Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements publics (PAVE)** programmé pour 2010-2020, prévoyait en annexe, un Plan de Déplacements Urbains (PDU) métropolitain qui a pris en compte l'accessibilité de la voirie.

Le Plan de Mobilité (PDM) consécutif au PDU, est en cours d'élaboration selon le calendrier ci-dessous :



▪ Places de parking dans la commune

RÉGLEMENTATION

Une place de stationnement utilisable par une personne à mobilité réduite doit réunir certaines conditions telles que :

- mesurer 3,30 m de largeur 5 m de longueur au minimum ;
- comporter une bande d'aisance de 80 cm le long du véhicule ;
- être située à 200 m (maximum) du point d'entrée de l'ERP ;
- être aménagée sur un sol plat, non glissant et dur.

Le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 précise qu'il faut avoir au minimum 2 % du nombre total de places prévues et réservées pour ces personnes.

Le recensement global des places de parking, actualisé avec les créations de places de stationnement en 2023, montre que le nombre de places PMR représente un peu plus de 2% de la totalité des places de stationnement dans Prades-le-lez.

Le nombre total de places de stationnement à Prades-le-lez en 2023 est de 1100 (contre 1070 en 2022), dont 24 sont des places de stationnement PMR (contre 21 en 2022).

En 2023, le groupe thématique *stationnement* de la CCA a poursuivi le travail de recensement et de vérification des normes des stationnements PMR existants.

Le groupe de travail a proposé la création de places supplémentaires de stationnement public PMR, en fonction des lieux et des besoins.

- ⇒ **3 places publiques PMR ont été mises aux normes** : signalétique et délimitation de la place PMR du parking du cimetière + 2 places rematérialisées sur le parking du plateau sportif (marquage effacé à la suite de travaux).
- ⇒ **3 places publiques PMR ont été créées** à proximité de logements de Pradéens porteurs de handicap et qui en ont formulé le besoin : 1 stationnement Placette des amandiers, 1 stationnement parking Louise Michel et 1 stationnement impasse du Clos.

Dans plusieurs quartiers de la commune, le stationnement a également été organisé afin de libérer les trottoirs du stationnement des véhicules et permettre ainsi aux piétons de cheminer en sécurité (création, matérialisation de places de stationnement voire interdiction du stationnement). Ces aménagements permettent également de réduire la vitesse des véhicules motorisés dans les rues concernées.

▪ **Projets et réalisations d'aménagements voirie et espace public en 2023-2024 :**

2023 :

- Travaux de voirie sur l'avenue des Baronnes : reprise, désencombrement et élargissement des trottoirs utilisés par l'Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) Coste Rousse, création de plateaux traversants, organisation des stationnements des véhicules motorisés et apaisement de la circulation.
- Réalisation d'un cheminement piéton (trottoir avec bordure, passage piéton) chemin de St Vincent afin de sécuriser l'accès à l'arrêt de bus et assurer la continuité piétonne vers le centre-ville (via le chemin des Mazes).
- Réaménagement des croisements entre la route de Montpellier, la rue Jean-Jaurès et la rue de la Ducque : sécurisation des traversées piétonnes avec 4 couloirs sonores, installation de 2 contre-feux pour accroître la visibilité dans le carrefour, déplacement de poteaux gênant la marche, etc.
- Élargissement du trottoir de la rue de la Ducque au niveau du parking des Mélias et création d'un cheminement le long de la Ressourcerie et du relais petite enfance (RPE) en cours de construction. Les travaux pour le cheminement piéton se poursuivront à l'issue de la construction du RPE.
- Création d'une zone de rencontre à 20km/h sur une portion de la rue du Mas d'Aussel (entre la route de Mende et l'école annexe). Les piétons y sont prioritaires, avant les cyclistes puis les véhicules à moteur.
- Mise en place de 11 bancs permettant aux personnes se déplaçant avec difficulté de faire des poses (projet issu du budget participatif 2021).

2024 :

- Les travaux d'aménagement du chemin du Nouau comprendront notamment la création d'un cheminement pour les piétons.
- Poursuite de la mesure *Parvis des écoliers* : la fermeture du parvis de la mairie à la circulation automobile, pendant le temps de sortie des écoles (16h30 - 17h15), permet aux enfants, parents et accompagnants circulant à pied de bénéficier d'un espace réservé et protégé. Cette mesure est testée depuis octobre 2023. Les retours des usagers étant très positifs, le projet sera pérennisé en 2024.

B - Services de transports collectifs et intermodalité

La commune de Prades-le-Lez est desservie par la ligne de bus 23 des Transports Montpellier Méditerranée Métropole (19 arrêts) ainsi que par les lignes des Bus Lio assurant le transport scolaire vers les collèges et lycées de secteur.

Un service de transport spécialisé, dédié aux personnes âgées de la commune, est assuré par une agente du CCAS :

Depuis le mois de juin 2022, selon le besoin, les personnes de plus de 80 ans sont invitées à contacter le CCAS pour bénéficier d'un service de transport gratuit dans la commune, tous les jeudis matin. Destiné à des personnes qui ne peuvent pas compter sur un entourage familial ou amical, ce service permet une aide dans leur mobilité et d'être plus autonomes.



C - Cadre bâti – Établissements Recevant du Public (ERP)

La CCA a repris les conclusions d'un audit réalisé en 2015 sur l'accessibilité des bâtiments publics de la commune. La liste des aménagements/travaux réalisés et la détermination de ce qu'il sera nécessaire d'effectuer est en cours d'élaboration.

Depuis 2021, les principaux travaux ont porté sur la mise aux normes PMR des sanitaires de plusieurs locaux communaux : la Halle des sports, le local du Club des aînés et la maison abritant la Ressourcerie du Lez.

En 2022, une partie de la nouvelle banque d'accueil de la Mairie a été adaptée à l'accueil des personnes en fauteuil roulant.

Fin 2023, la commune a fait l'acquisition d'un local qui sera dédié aux services et à l'accueil des jeunes publics de 12 à 25 ans. Ce local sera inauguré au 1^{er} trimestre 2024. Les aménagements et travaux réalisés par les services techniques l'ont rendu entièrement accessible.

D - Cadre bâti – Logements

*"Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente" (article R*111-18-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)).*

Au second semestre 2022, les services du CCAS ont effectué auprès des bailleurs sociaux présents dans la commune, un recensement des logements accessibles : **leur nombre s'élève à 54 logements pour deux des 8 bailleurs sociaux ayant répondu aux sollicitations du CCAS.**

Le recensement de la Métropole effectué en 2022 (transmis aux services de la mairie en 2023), confirme ces résultats : **sur un total de 237 logements sociaux recensés, seuls 54 logements ont les abords accessibles sans qu'ils le soient aux fauteuils roulants, 51 ne sont pas accessibles et non adaptés aux fauteuils roulants et les données sont inconnues pour 132 logements.**

Le CCAS est parfois sollicité sur des demandes d'aides financières de particuliers pour des aménagements de logements privés devenus nécessaires à la suite de problématiques liées à l'âge ou à une situation de handicap. Ces personnes sont alors aidées soit par un accompagnement auprès des organismes concernés (MDPH, APA, caisses de retraite, certaines mutuelles, certains bailleurs, Anah, etc.) soit directement par le CCAS si aucune autre aide extérieure ne peut être mobilisée.

5 - Dossiers de la Commission pour 2024

- **Sensibilisation des agents de la commune** : Les agents de la commune ont été sensibilisés sur l'importance de certaines actions faisant partie de leurs missions, comme la verbalisation des véhicules stationnés indûment sur les trottoirs ou sur des places PMR, ou l'importance de la coupe des végétaux dépassant sur la voirie (création d'obstacles à contourner, multiplication des risques dans les déplacements).
- **Sensibilisation de toutes et tous** : Les membres de la Commission Communale souhaitent multiplier les actions de sensibilisation pour que la situation des personnes avec handicaps soit reconnue, comprise et améliorée.

Le magazine de la commune a mis en avant la question de l'accessibilité dans le dossier du numéro de novembre/décembre 2023.

Depuis de nombreuses années, les élèves des écoles de la commune ont régulièrement l'occasion de partager et tester différents sports avec des parasportifs. Le 2 décembre 2023, dans le cadre de la Journée internationale du handicap, la municipalité a proposé deux événements : un stage de danse gratuit entre valides et non valides proposé par Paméla Bouthillier et une conférence sur la résilience animée par Grégory Dunesme, auteur d'un ouvrage sur cette thématique et porteur d'un handicap (en fauteuil).

Une autre journée de sensibilisation destinée à un large public aura lieu le 25 mai 2024, avec des animations sous plusieurs formats (films, stands, exposition).

▪ **Accueil des enfants :**

La commune propose des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires adaptés aux besoins des enfants en situation de handicap, en complément de l'école ou de l'établissement spécialisé. Ces lieux de vie favorisent, dès le plus jeune âge, la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides.

Avec le soutien de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Hérault, les animateurs du périscolaire vont pouvoir bénéficier en 2024 d'une formation comportant plusieurs volets :

- sensibilisation au handicap ;
- point particulier sur les troubles de l'attention (TSA et TDAH) ;
- favoriser l'accueil d'un enfant porteur de handicap.

Des temps d'accueil pour de très jeunes enfants handicapés sont proposés à la crèche municipale, avec le soutien de la P.M.I.

▪ **Collégialement, la CCA a décidé de se pencher plus particulièrement sur certains sujets. La feuille de route déterminée pour l'année 2024 comporte les points suivants :**

- ✓ Suivi du projet de construction de la nouvelle école maternelle.
- ✓ Participation au Conseil participatif d'aménagement des places ; mise en place d'un groupe de travail sur l'amélioration de l'accessibilité de ces deux places centrales.
- ✓ Reprise et suivi de l'étude accessibilité entre l'arrêt de bus à côté de la mairie, jusqu'au bâtiment de la mairie.
- ✓ Suivi de la réalisation de l'aire de jeux inclusive – 1^{er} trimestre 2024.
- ✓ Poursuite de l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics.

Annexe 1 = Recensement des places de parking à Prades-le-Lez

Nombre de places dont places PMR publiques – Dernière mise à jour fin 2023

Parkings	Nombre de places de stationnement matérialisées	Nombre de places PMR	Nombre de places total	Observations terrain du groupe de travail de la CCPA fin 2022 – actualisées en 2023
Parking des melias	43	1	44	
Parking plateau sportif	75	2	77	5 places de covoiturage. Deux places PMR remises aux normes.
Parking halle des sports	34	2	36	
Parking centre ancien	69	3	72	Le comptage de ces places comprend le prolongement du parking Centre ancien vers rue de la rivière (9 places)
Parking Jacques Brel	33	2	35	
Parking foyer rural	16	1	17	
Parking Jean Jaurès	14	1	16	1 place PMR créée en 2021
Parvis mairie	8	1	10	
Place des coteaux	3	0	3	Pas de marquage
Parking Louise Michel haut/bas	12	1	13	Parking haut : création en 2023 d'une place PMR.
Parking crèche/chemin des mazes	8	0	8	
Parking placette des aînés	12	0	12	Entre le bas du parking J.Brel et l'épicier, 17 places matérialisées au sol et aucune place PMR
Parking devant la poste	5	1	6	
Parking du cimetière	16	1	17	Pas de marquage au sol / parking perméable/Marquage vertical : panneau stationnement PMR présent. Une place remise aux normes.
Parking de la Mandarine	20	1	21	Place PMR marquée au sol mais pas de panneau de signalisation
TOTAL	368	17	385	

Rues/Quartiers	Nombre de places de stationnement matérialisées	Nombre de places PMR	Nombre de places total	Observations terrain du groupe de travail de la CCPA fin 2022
Quartier les coteaux	6	0	6	
Chemin du Nouau - croisement cigale	3	0	3	
Chemin du Nouau partie haute	14	0	14	
Chemin du Viala/rue jean Zay/impasse du Bragalou	24	0	24	
Draille du Plo midi	20	0	20	
Espace la Mandarine	2	0	2	
Impasse Coste rousse	4	0	4	
Impasse de la colline	14	0	14	
Impasse de l'orée du bois	6	0	6	
Impasse des romarins	6	0	6	
Impasse des thyms	4	0	4	
Impasse du Ru	14	0	14	Suppression de 2 places suite à la mise en place de barrière métalliques à l'angle de la rue Roucayrol
Impasse Lou triol	5	0	5	
partie haute rue des albizzias	10	0	10	
partie haute rue des forsythias	10	0	10	
Quartier du clos	0	1	0	Création d'une place PMR
Avenue des Baronnes	19	0	19	
Route de Mende	14	0	14	Zone bleue
Route de Montpellier	4	0	4	
Rue alexandra David Neel	38	0	38	
Rue D. Mitterrand/ rosa Luxembourg	34	0	34	
Rue de la cantarelle	17	0	17	
Rue de la fontainette	7	0	7	
Rue de la rivière	11	1	12	1PMR mais pas aux normes (place difficile pour se stationner)
Rue de l'Occitanie	8	0	8	
Rue des chênes kermès	9	0	9	
Rue de Sauvielle	7	0	7	
Rue des coteaux	4	0	4	pas de marquage
Rue des érables + placette	15	0	15	pas de marquage placette
Rue des érables + placette des amandiers /rue des catalpas	32	1	33	Création d'une place PMR
Rue des ugnis blancs	14	0	14	

Rue du château d'eau	23	0	23	
Rue du clos /rue Campermat	11	0	11	pas de marquage
Rue du mas de Prades	48	0	48	
Rue Gaspard Monge haut/ place du chabot du lez20	20	0	20	
Rue gaspard Monge bas/ rue Barbara	39	1	40	
Rue Jean Jaurès (Montpellier/ place j.jaures)	6	0	6	
Rue jean moulin	8	0	8	
Rue Olympe de Gouges - partie haute	52	1	53	
Rue Roucayrol	11	0	11	
Rue Simone de Beauvoir	17	0	17	
Rue Sophie Desmates-olympde gouges partie basse	98	2	100	
TOTAL	708	7	715	

Annexe 2 = Sigles, abréviations et dénomination

APA Allocation Personnalisée d'Autonomie

CCAS Centre Communal d'Action Social

CCH Code de la Construction et de l'Habitation

CCA Commission Communale pour l'Accessibilité

EAAP Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

ERP Établissement Recevant du Public

IME Institut Médico Éducatif

MDPH Maisons Départementales des Personnes Handicapées

PAVE Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics

PDU Plan de Déplacements Urbains

PDM Plan de Mobilité

PMR Personnes à Mobilité Réduites

SD'AP Schémas Directeurs d'accessibilité – Agenda d'Accessibilité